

TOXIQUE !

Le succès de la grève du 4 avril dans de nombreuses académies (dont Paris avec 70 % de grévistes et plus d'un tiers des écoles fermées) inquiète sérieusement le gouvernement. D'autant plus que le 4 avril n'était que la première journée de grève nationale contre la loi Blanquer.

À Paris, la contestation avait débuté le 19 mars, à Nantes plus tôt encore. Cette semaine, les collègues des académies voisines (Créteil et Versailles) seront de nouveau en grève à partir de mardi 9 avril.

Répetons-le : si, comme le serine le ministre, la loi ne devait pas transformer les écoles, le gouvernement n'engagerait pas un rapport de force avec le personnel enseignant.

Si le fond du projet de loi n'a été dévoilé que lors du débat parlementaire avec des amendements soutenus par le ministère (création des EPSF, des EPLEI, etc.), interdisant toute concertation comme toute critique préalable, ce n'est pas innocent, ce n'est pas seulement de l'incompétence.

Si le gouvernement n'était pas inquiet, il n'enverrait pas des militant·e·s LREM distribuer aux parents d'élèves devant certaines écoles des tracts au titre infamant de « Désintox ». Ces tracts contiennent des affirmations contraires au texte même du projet de loi¹. Ainsi, les dirlos sont bien absents de la loi, tout comme les conseils des maîtres et maîtresses par école². Le projet permet bien de « confier des fonctions d'enseignement » à des étudiant·e·s³. Il ne demande pas l'avis du conseil d'école pour le passage en EPSF⁴ et, de toute façon, un tel « avis » n'est que consultatif...



*Le gouvernement ne cèdera pas facilement.
Il faut maintenir la pression pour gagner en mai !*

Mardi 9 avril

Rassemblements devant les mairies d'arrondissement.



Judi 11 avril

Grève à Paris et journée « écoles désertes ».

Dimanche 14 avril midi

Pique-nique (lieu à venir).



Judi 18 avril

Grève régionale contre la loi Blanquer.

Vacances !



Judi 9 mai

Grève illimitée contre la loi Blanquer

si le projet n'a pas été retiré.

Le vote de la loi au Sénat est prévu le 13 mai.

Le 9 mai est également une journée de grève de toute la fonction publique contre la réforme qui prévoit entre autres le recours massif aux contractuel·le·s et la privatisation de certaines missions.

PARTICIPEZ AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES !

Et nous, là-dedans ?

Si la loi Blanquer devait s'appliquer, elle affecterait notre travail au quotidien dans l'école. Avoir un ou une chef d'établissement, dépendre d'un conseil d'administration ne serait pas anodin. Aujourd'hui, les écoles fonctionnent par conseils, hors de tout rapport hiérarchique, ce qui assure proximité, simplicité des décisions et évite des tensions. Ce pourrait être terminé.

Toutes les écoles ne seraient pas agglomérées en « établissements » d'un coup. Différents niveaux d'écoles seraient amenés à coexister (école communale, EPSF, EPLEI), dans le contexte d'une mise en concurrence par l'évaluation publique et le « mérite » (docilité et fayotage), credo de Blanquer depuis 2009. L'embauche d'un nombre important de contractuel·le·s (étudiant·e·s ou non) aggraverait les inégalités, comme c'est déjà le cas dans le secondaire.

1. Disponible à : www.senat.fr/leg/pjl18-323.html – 2. Remplacés par « un conseil des maîtres du premier degré » de l'EPSF (Article 6 quater). – 3. Article 14, 2°. – 4. La majorité et le ministre ont refusé tout amendement en ce sens lors du débat à l'Assemblée nationale

MOTION DE L'AG DU 4 AVRIL

L'assemblée générale de grève du 1^{er} degré à Paris contre la loi Blanquer maintient que cette loi n'est que le volet « Éducation » du plan Cap 2022 visant à détruire les services publics et 120 000 postes de fonctionnaires. Malgré les propos du ministre, cette loi n'apporte rien à l'Éducation, ni en termes pédagogiques ni en moyens. Au contraire, elle officialise une Éducation à plusieurs vitesses et la destruction du cadre national de l'école publique.

Nous appelons l'ensemble des personnels de l'Éducation à intensifier la mobilisation, à multiplier les réunions locales avec les parents, à être en grève tous les jeudis du mois d'avril et à entrer en grève illimitée à partir du 9 mai si le projet de loi n'a pas été retiré à cette date.

L'assemblée générale des grévistes, le jeudi 4 avril 2019 à la Bourse du Travail